

Nouvelles de la Cause

La congrégation pour les Causes des saints, organisme de l'Église qui instruit les procès en canonisation, a approuvé que, pour étudier la vie de don Álvaro del Portillo, deux tribunaux soient ouverts : un dans le diocèse de Rome, l'autre étant celui de la Prélature de l'Opus Dei.

29 juin 2012

Le 5 mars 2004 a eu lieu la séance d'ouverture du tribunal du vicariat

de Rome. Le cardinal Camillo Ruini, alors vicaire du saint-père pour le diocèse de Rome, a présidé l'acte.

Le 20 mars de la même année, le prélat de l'Opus Dei a présidé l'ouverture du tribunal de la Prélature.

Le procès du Vicariat de Rome s'est achevé le 26 juin 2008, au palais du Latran ; le tribunal de la Prélature a terminé ses études le 7 août de la même année.

Avec le matériel réuni par les deux tribunaux, le Postulateur de la cause, Mgr Flavio Capucci, a élaboré une « *positio* », c'est-à-dire une biographie du Serviteur de Dieu, véritable étude sur la façon dont il a vécu les vertus chrétienne au cours de sa vie.

Le Postulateur a envoyé la « *positio* » à la Congrégation pour la Cause des Saints en mars 2010. La Congrégation étudie actuellement cette « *positio* »,

ainsi qu'un possible miracle attribué
à l'intercession d'Alvaro del Portillo.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ci/article/nouvelles-
de-la-cause-4/](https://dev.opusdei.org/fr-ci/article/nouvelles-de-la-cause-4/) (7 août 2025)